

Vous devez utiliser ce bulletin uniquement si vous n'avez pas accès à internet

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de la Brochure sur l'offre d'actionnariat Salarié du Groupe L'Oréal (« **L'Offre** »), avoir lu le Document d'Informations Clés du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » et souscrire des actions L'Oréal par l'intermédiaire du FCPE précité dans les conditions suivantes :
- Je déclare que je suis titulaire d'un contrat de travail ou que je suis dirigeant d'entreprise chez L'Oréal ou une des filiales adhérentes au Plan International d'Actionnariat des Salariés Groupe L'Oréal et que je remplirai la condition d'ancienneté pour pouvoir participer à l'Offre.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à l'Offre mises à disposition sur le site internet <https://invest.loreal.com> dédié à l'Offre ou dans le dossier imprimé disponible sur demande.
- Je suis informé(e) que le montant total de ma souscription (abondement sous forme d'Actions Gratuites exclu) dans le cadre de l'Offre ne doit pas excéder 25% de ma rémunération (fixe et variable) annuelle brute estimée pour 2026, dans la limite de l'équivalent de 20 actions.
- Je reconnais avoir été informé(e), après lecture des documents mis à ma disposition, que
 - ma souscription me donne droit à un abondement sous la forme d'actions gratuites qui me seront livrées à la fin de la période de blocage selon les modalités décrites dans la Brochure et dans le Supplément Local.
 - le montant de ma souscription pourra être réduit en cas de sursouscription selon les modalités décrites dans la Brochure ;
 - les règlements du Plan International d'Actionnariat des Salariés, du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » et du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » sont à ma disposition sur le site internet <https://invest.loreal.com> dédié à l'Offre et auprès de ma Direction des Ressources Humaines ;
 - le prix de souscription a été fixé par le Directeur Général de L'Oréal le 5 juin 2026 et a été communiqué par affichage dans les locaux de mon entreprise et sur le site Internet <https://invest.loreal.com>, dédié à l'Offre le 5 juin 2026.
- J'ai bien noté que le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » fusionnera avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » suite à une décision du Conseil de Surveillance et l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers. En contrepartie de ma souscription d'actions L'Oréal et de l'abondement correspondant, je détiendrai alors des parts du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».
- Je reconnais avoir été informé(e) que **mon investissement et l'abondement dans le Plan International d'Actionnariat des Salariés seront indisponibles pendant une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 juillet 2031 (inclus)**, sauf dans les cas de déblocage anticipé mentionnés dans le Supplément Local.
- J'ai bien noté qu'en cas de souscription à la fois par internet et par le présent bulletin papier, seule ma souscription par internet sera retenue.
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin.

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » sur les titres d'une seule entreprise, L'Oréal SA, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des placements de leur épargne financière. La valeur liquidative du FCPE sera étroitement liée au cours de l'action L'Oréal, lui-même dépendant de la situation financière et des résultats futurs de L'Oréal, mais aussi, plus généralement, de l'évolution des marchés financiers.

Défaut de paiement par prélèvement sur mon compte bancaire

En cas de défaut de paiement de mon règlement par prélèvement sur mon compte bancaire, ma souscription pourrait être annulée à hauteur du montant du prélèvement non honoré. Le présent bulletin de souscription emporte irrévocablement mandat à mon employeur et au teneur de compte conservateur du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » de faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de mes parts du FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues à raison de ma souscription.

Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterais débiteur auprès de mon employeur pour le montant correspondant.

Si ma souscription n'a pas été annulée, je resterai redevable envers mon employeur du montant de ma souscription. Je reconnais que mon employeur pourra alors mettre en œuvre toute mesure adéquate afin de recouvrer sa créance.

En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées.

Impôts et charges sociales

Je reconnais être redevable de tout impôt et de la part salariale des charges de sécurité sociale que mon employeur devra prélever ou payer en raison de ma participation à la présente offre, et par la présente, autorise mon employeur à déduire le montant de l'impôt et / ou des cotisations de sécurité sociale qui sont à ma charge, le cas échéant, de mon salaire, ainsi que de tous droits acquis, dans les limites autorisées par la loi, ou de procéder ou faire procéder au rachat/vente de mes parts/actions et de déduire ces montants ou les retenir sans avis préalable sur le produit de rachat ou de cession de tout ou partie de mes actions L'Oréal détenues par l'intermédiaire du FCPE (tenant compte de la période de blocage).

Je comprends que ma décision de participer ou non à cette offre est complètement volontaire et personnelle. Ma décision n'aura aucune incidence favorable ou défavorable sur mon emploi dans le Groupe L'Oréal. Aucune disposition du présent document ou de tout autre document distribué ou mis à ma disposition concernant la présente offre ou le FCPE n'a pour effet de me conférer un quelconque droit quant à mon emploi. La souscription à la présente offre est distincte de mon contrat de travail et n'en fait aucunement partie.

« U.S. person »

Je comprends que l'Offre n'est pas ouverte aux « U.S. person » et je certifie que je ne suis pas un résident des États-Unis d'Amérique. J'ai pris acte du fait que des informations complémentaires sur cette restriction sont disponibles dans le règlement des FCPE et sur le site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr.

Dispositions spécifiques pour la Russie et la Biélorussie

En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un état membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre.

En conséquence, je déclare :

- ne pas être un ressortissant russe ou un résident de Russie, sauf à présenter par ailleurs la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats ;
- ne pas être un ressortissante biélorusse ou un résident de Biélorussie, sauf à être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un de ces Etats membres.

Données personnelles – Législation sur la protection des données

Le présent bulletin de souscription est soumis aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Je suis informé(e) de l'utilisation des informations contenues dans le présent bulletin de souscription dans le cadre d'un traitement informatique de données par :

- **L'Oréal**, en sa qualité de responsable de traitement de l'émission de l'augmentation de capital réservé aux salariés de L'Oréal dans le cadre de l'Offre ;
- **Amundi ESR**, en sa qualité de responsable des traitements de collecte, centralisation et affectation des souscriptions, ainsi que de la tenue de registre et de la tenue de comptes des avoirs souscrits dans le FCPE « Actions L'Oréal – Actionnariat Salarié Relais 2026 », et à tout intervenant expressément autorisé (y compris l'agence de communication Butterfly – 14 boulevard du Général Leclerc 92200 Neuilly-sur-Seine, France) par l'une de deux entités mentionnées ci-dessus, pour recevoir, traiter et conserver ces données pour les besoins de l'Offre.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de L'Oréal à organiser une souscription d'actions en faveur de ses employés, l'exécution d'un contrat dont je suis partie (c'est-à-dire la présente acquisition), et, le cas échéant, le respect des obligations légales (par exemple, des obligations fiscales)

Les informations que je fournis seront transmises à Amundi ESR et conservées en France. Toutes les informations demandées dans le présent bulletin sont nécessaires pour que je puisse participer à l'Offre. Si je ne donne pas certaines de ces informations, ma demande de souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations seront utilisées pour le traitement de ma demande de souscription et la gestion de mon investissement jusqu'à la cession de mes parts de FCPE.

Mes données personnelles ne seront conservées que pour les besoins du traitement de données le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'opération 2026 et pour la gestion du Plan International d'Actionnariat des Salariés et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes parts de FCPE, et ultérieurement aux fins d'archivage jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel portant sur ces données.

J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de mes parts de FCPE au sein du Plan International d'Actionnariat des Salariés), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données, le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données à caractère personnel après mon décès en m'adressant à L'Oréal – 14 rue Royale – 75008 Paris, en qualité d'employeur, émetteur de l'augmentation de capital réservée aux salariés ou, le cas échéant, à Amundi ESR - Service Contrôle Interne et Conformité - 26956 Valence Cedex 9 pour la collecte et la centralisation, la tenue de registre et la tenue de compte.

Chaque délégué à la protection des données personnelles peut en outre être contacté aux adresses mails suivantes :

- Pour L'Oréal : hr-dataprivacy@loreal.com ;
- Pour Amundi ESR : dpo@amundi.com ;

Je dispose du droit d'introduire une réclamation concernant la protection de mes données personnelles, en m'adressant de l'autorité de contrôle française, la CNIL, concernant la protection de mes données personnelles, dont les coordonnées sont <https://www.cnil.fr>. ou toute autre autorité compétente en matière de protection de données.

Je déclare conserver une copie du présent bulletin pour mes archives personnelles.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)